



Consommation d'eau excessive

Par **REGNIE**, le **18/10/2012 à 16:34**

Bonjour,
je viens de recevoir ma facture d'eau abusive en effet en 1 an elle est 3.53 plus élevée que 2011 (639 m3).
personne chez ALTEAU ne m'a appelé pour cette consommation inquiétante. Quel droit ai-je ?
comment puis je demander le remboursement car la fuite est sur mon terrain.

merci de votre aide
Mme REGNIE

Par **pat76**, le **18/10/2012 à 16:39**

Bonjour

Si la fuite est après le compteur, c'est à vous de faire le nécessaire pour la réparer et malheureusement de payer ce qui était indiqué au compteur au moment du relevé.

Si elle est avant le compteur, c'est au prestataire de services de la faire réparer.

Par **REGNIE**, le **18/10/2012 à 16:56**

merci beaucoup